MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

AGGLO

Sous-domaine :

FPIC 2025

OBJET :

Demande de subvention au titre du FPIC 2025

N° 56/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 28 Septembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Septembre 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absents excusés : Stéphane AZEMA, Henri TUVERI.
Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.
Mr Emmanuel COULONVAL est arrivé en cour de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune, dans le cadre de la réhabilitation de l'aménagement de la place libérée par la démolition de l'immeuble « BENIT », envisage la création d'un aménagement végétalisé.

Le Conseil communautaire en date du 20 Juin 2025 a approuvé la répartition dérogatoire libre du FPIC 2025, à savoir que la Communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au FPIC et les redistribue aux communes. La notification fixant la part destinée aux communes est intervenue le 24 Septembre 2025 et attribue à la commune de Villegly, la somme de **28 545 €.**

Monsieur le Maire propose d'affecter cette somme à l'aménagement de la placette.

Le projet financier s'élève à : **79 931.50** € HT, soit **95 917,80 TTC**.

Le plan de financement proposé HT serait le suivant :

- Agglo FPIC 2025 : **28 545** €
- Agglo Fonds d'aide : **10 000** €
- Conseil Régional **8 000** €
- Autofinancement commune **33 386.50** €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette opération qui s'élève à **79 931.50 € HT**, soit **95 917,80 TTC**,
- **SOLLICITE** auprès de Carcassonne Agglo, au titre du **FPIC 2025**, une aide de **28 545** €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

MAIRIE DE VILLEGLY (AUDE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20260928-20260928DEL56-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 02/10/2026